

Saint-Contest, le 12 février 2026

Bouygues Travaux Publics

Challenger

1 avenue Eugène Freyssinet – Guyancourt

78 061 Saint Quentin en Yvelines cedex

A l'attention de Nicolas Jestin

N°/Réf. : PHD/BM/ LC – 2602-027

Objet :

PROJET BOUYGUES TP DE CONSTRUCTION DE FONDATIONS D'ÉOLIENNES DANS LE PORT DE CHERBOURG –
ENGAGEMENT DE PORTS DE NORMANDIE SUR LA MESURE DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Directeur,

Votre projet cité en objet nécessite le dépôt d'un dossier de demande de dérogation d'espèces/habitats protégés. Ce dossier comprendra notamment une mesure de compensation d'altération/destruction d'habitats d'espèces protégées sur la friche de Collignon, parcelle de 6 ha propriété de Ports de Normandie.

Cette parcelle constituera également un site d'accueil pour le déplacement d'espèces protégées, notamment de Crapauds calamites, dans le cadre du même projet.

Aussi, il vous appartient d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette mesure qui porterait sur une surface à déterminer à l'issue des études écologiques restant à mener, et qui sera aménagée par des travaux de génie écologique puis entretenue.

La charge financière correspondante sera déduite de la redevance de mise à disposition du foncier portuaire, dans la mesure où cette charge est inhérente à la nature des terrains mis à votre disposition.

Dans ce contexte, Ports de Normandie s'engage à exécuter, par délégation de votre maîtrise d'ouvrage, la mesure de compensation dans le cadre de votre projet, à savoir :

- La réalisation d'un inventaire faune/flore 4 saisons sur la friche de Collignon ;
- La conception, mise en œuvre et entretien des mesures d'aménagement requises dans le cadre de la compensation ;
- Le déplacement des espèces cibles du terre-plein des Flamands vers la friche de Colignon, lorsque les travaux de génie écologique seront réalisés et à une période favorable au déplacement des espèces ;
- Le suivi écologique via des inventaires ciblés.

Par ailleurs Ports de Normandie s'engage, au cas où ne serait pas exigée la remise en état des terrains concernés par votre projet, à l'issue de ce dernier, à reprendre à son compte la gestion et le maintien de la mesure de compensation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation
Le Directeur Adjoint**



Bertrand Marsset

